



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 130815

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la dégradation de l'enseignement de l'histoire géographie dans les établissements scolaires du second degré. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des lycées, le Gouvernement a en effet décidé que l'histoire géographie ne constituerait plus un enseignement obligatoire pour les élèves de Terminale scientifique soit pour plus de 50 % des élèves de l'enseignement général. En parallèle, le ministère de l'éducation nationale s'était engagé à ce que la matière soit dispensée de manière optionnelle à raison de 2 heures hebdomadaires. Or, il semblerait qu'à la rentrée 2012, l'option d'histoire géographie ne soit pas proposée à tous les élèves de terminale scientifique car la décision de son existence ou non serait laissée à l'entière discrétion des recteurs d'académie. Si cette orientation devait être confirmée, la situation serait constitutive d'une inégalité de traitement entre les lycées et entre les élèves censés accéder à une même qualité d'enseignement. Or, il faut rappeler que l'histoire géographie est une matière essentielle pour éclairer les débats contemporains sur les identités, les cultures, les territoires et la mondialisation. C'est un enseignement qui structure les identités personnelles et les appartenances collectives quelles que soient les spécialisations professionnelles ultérieures des lycéens. Rien ne saurait remplacer une matière indispensable à la compréhension du monde d'aujourd'hui tant sur des problématiques politiques qu'économiques ou sociales, une matière qui participe indéniablement à la construction du citoyen. Au collège, dans le cycle central (5e- 4e), la réduction de l'horaire d'histoire à une heure hebdomadaire contraint les professeurs à sacrifier des pans entiers de l'enseignement de l'histoire nationale pour respecter le volume horaire dédié. Au lycée, c'est la concentration extrême du programme d'histoire géographie sur la classe de première qui est une aberration. Il est grand temps de redonner à l'histoire géographie toute la place qu'elle mérite dans la formation de notre jeunesse. Aussi, elle lui demande les mesures qu'il compte prendre pour revaloriser cet enseignement dans l'ensemble du cursus scolaire et pour garantir à tous les lycées la possibilité d'offrir en terminale scientifique l'accès des jeunes à l'enseignement d'histoire géographie.

Texte de la réponse

L'histoire, comme la géographie, ont toujours été au coeur du socle de culture partagée que la Nation entend transmettre à ses enfants. Chacun d'entre eux suit, à l'école, au collège, au lycée, un enseignement d'histoire organisé selon une progression très claire. A l'école, l'élève apprend les grands faits, les grandes dates, les grands hommes qui jalonnent l'histoire de la Nation. Une école qui enseigne désormais la Marseillaise au CM1 et qui affiche la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 sur les murs de chacune de ses classes. Au collège, on aborde successivement les périodes de l'histoire pour ancrer définitivement les repères fondamentaux. L'enseignement reste rigoureusement chronologique, centré sur la France et l'Europe, tout en s'ouvrant davantage à l'histoire du monde. Toutefois, contrairement à des rumeurs, sans fondement aucun, les grandes figures n'ont absolument pas disparu de nos programmes et nos enfants étudient bien au collège, comme à l'école, l'oeuvre de Louis XIV, de Napoléon et des grands personnages de notre histoire. Au lycée enfin, l'enseignement de l'histoire prend appui sur les fondements solides acquis au cours de la scolarité

obligatoire et s'ouvre à la réflexion en privilégiant une approche problématisée de questions ou de moments historiques avec des programmes qui répondent à cette ambition. Par conséquent, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative ne peut pas laisser dire que l'enseignement de l'histoire serait devenu anecdotique au seul motif qu'il est désormais optionnel pour une seule année d'une seule série de notre lycée - la terminale S. L'enseignement de l'histoire a été au contraire valorisé et renforcé puisque l'horaire de cette discipline a été largement accru en première scientifique, avec désormais 4 heures contre 2 heures et demi précédemment. De plus, une option de deux heures est proposée en classe terminale permettant ainsi à ceux qui la choisiront de faire plus d'histoire que précédemment. Le but premier de la réforme des lycées est de rééquilibrer les séries en incitant ceux qui se destinent aux études de sciences humaines à choisir les séries L et ES et non la série S. Cet effort porte d'ailleurs ses fruits puisque les premières littéraires ont vu leurs effectifs s'accroître de 6 % à la rentrée 2011. Enfin, tous les lycéens des séries générales passent l'épreuve anticipée de français en fin de première, sans que personne ne songe à objecter que l'apprentissage de notre langue occupe une place anecdotique dans la scolarité de nos enfants de même que dans la filière sciences et technologies de l'ingénieur (STI), l'histoire et la géographie ont fait l'objet d'une épreuve orale anticipée en classe de première depuis l'origine de la série, sans que cela n'ait soulevé d'opposition. Aujourd'hui comme hier, l'histoire fait partie du socle commun de culture partagée que la Nation s'engage à transmettre à ses enfants tout au long de leur scolarité. La détermination du ministre de l'éducation nationale est totale car il sait combien l'enseignement de l'histoire participe de la cohésion nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130815

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2376

Réponse publiée le : 3 avril 2012, page 2777